

Réforme **Garde à vue :** le haro général des avocats

COLÈRE

→ Ils dénoncent
un projet de loi inique

Ce n'est (pas encore) une déclaration de guerre totale mais cela en prend bigrement le chemin. Ainsi, et après la fermeture de nombreuses juridictions et la menace pesant sur le juge d'instruction (une espèce désormais menacée), voilà que les avocats donnent à nouveau du voix.

Cette fois, les auxiliaires de justice dénoncent la dernière décoction élaborée par les ronds-de-cuir de la Chancellerie : la réforme de la garde à vue. Pour faire bref, les avocats dénoncent un projet inique. Lequel, s'il devait être voté par les parlementaires, cantonnerait l'avocat « dans un rôle de spectateur passif. Il n'aura pas accès au dossier, ne pourra pas intervenir lors



L'audition libre ? Une « ineptie » pour le bâtonnier Janbon. J.-M. MART

des auditions ni demander la réalisation d'investigations en faveur de la personne mise en cause et ne pourra pas s'entretenir librement avec la personne gardée à vue », a résumé, hier matin, lors d'une conférence de presse, le bâtonnier du barreau montpelliérain, Lætitia Janbon. Il y a

aussi l'audition libre d'une personne. Une mesure qualifiée « d'ineptie » par les professionnels du droit. Celle-ci pourra durer jusqu'à quatre heures avant de devenir « illimitée si l'on estime que l'on a quelque chose à reprocher à un suspect ». Et les robes noires de pointer du doigt

« l'absence de garanties procédurales » de cette mesure, « soumise au bon vouloir d'un officier de police judiciaire ». Il y a aussi « cette suspicion vis-à-vis de l'avocat », poursuit le bâtonnier. S'ajoute, enfin, le problème récurrent du financement de l'aide juridictionnelle. Avec, là encore, une révision à la baisse des forfaits octroyés aux avocats.

Seules « petites avancées » : le droit au silence (supprimé en 2002), la fin de la fouille intégrale en début de garde à vue et la garantie de la dignité de la personne.

Bref, face à un projet de loi « contraire aux recommandations du Conseil constitutionnel et à la Convention européenne des droits de l'homme », les avocats du Clapas et d'ailleurs comptent bien mettre la pression sur les parlementaires. Avant, peut-être, d'autres actions. ●